

La Belgique sociale

Tracer en quelques pages le développement social de la Belgique serait impossible si l'on s'adressait à un public ignorant l'histoire du pays. Mais cela devient moins malaisé si l'on se borne à rappeler, à des lecteurs avertis, dans le tissu des événements politiques, les points saillants de l'histoire sociale.

Le fait significatif, saisissant, de la destinée de la Belgique depuis un siècle est qu'elle a plus que doublé sa population (de 3,785,814 en 1831 à 8,060,789 en 1929), tout en augmentant, incontestablement, le bien-être de toutes les classes de la société.

Si donc l'on demandait aux générations d'hommes d'Etat du Royaume ce qu'ils ont fait des provinces que la Révolution de 1830 venait de détacher violemment des Pays-Bas, ils pourraient répondre avec fierté que, dans tous les domaines, le patrimoine ainsi légué n'a fait qu'augmenter de valeur.

En 1830, la Belgique est essentiellement un pays agricole. Nous n'avons pas de chiffres pour cette année, mais nous savons qu'en 1846, année du premier recensement, 24,8 pour cent de la population sont occupés, comme maîtres ou ouvriers, au travail de la terre, et qu'avec leurs familles, ils représentent 51,4 pour cent de la population.

A ce moment, l'agriculture est prospère, les prix sont rémunérateurs, il y a un surplus de produits agricoles exporté.

L'industrie est encore associée à l'agriculture : qu'il

s'agisse du lin dans les Flandres, du drap dans le Limbourg et à Verviers, des industries des métaux en pays wallon, ce ne sont que petites exploitations et petits ateliers disséminés dans les campagnes et associés souvent à la vie agricole.

Cependant, le pays est déjà engagé dans la grande révolution industrielle. Les Cockerill, père et fils, Henri Urban pour le pays de Liège et de Verviers, Liévin Bauwens, à Gand, ont depuis des années déjà fondé des établissements industriels armés de l'outillage mécanique qui va ouvrir l'ère nouvelle. Les charbonnages du Hainaut et de Liège commencent à se transformer également, et, à partir de 1835, la création du réseau de chemins de fer va fournir à l'économie nationale la première condition d'un développement indéfini.

Le commerce extérieur est nul (95 millions de francs d'exportations et 90 millions d'importations en 1831) en comparaison du commerce intérieur, qui reste surtout local.

Le Royaume n'a pas encore quinze ans d'âge qu'une crise industrielle effrayante se développe dans les Flandres. C'est l'industrie linière qui se transforme, le métier mécanique faisant tomber la quenouille des mains des femmes et brisant, aux mains des hommes, le métier à tisser. Misère, disette, famine même, déciment la population, que secouent des émeutes de la faim, et il faudra trente ans pour que la plaie soit guérie.

Dès 1843, la question sociale est posée en Belgique : une enquête gouvernementale révèle des situations déplorables dans les usines, mais sans réussir à émouvoir le parlement, qui va se réfugier pour longtemps encore dans l'abstention du laisser-faire. Les budgets ouvriers de l'époque de 1843 à 1850 laissent une impression douloureuse.

Avec l'avènement du libre-échange (relatif), entre

1850 et 1862, s'ouvre une période de prospérité, dont la bourgeoisie capitaliste est la première à bénéficier. Il serait injuste pourtant d'oublier de mettre à son actif quelques réformes administratives et quelques institutions de portée sociale : la loi sur les mutualités du 3 avril 1851, la Caisse d'Epargne et de Retraite en 1850, l'abolition des octrois en 1860, la liberté de la grève, réalisée par la loi du 8 juin 1867.

L'Internationale de Karl Marx n'est pas sans avoir quelque répercussion dans notre classe ouvrière ; des syndicats naissent, des grèves éclatent. La guerre franco-allemande, qui épargne notre territoire, est suivie d'une courte période de prospérité intense, marquée par de hauts salaires, mais aussi par la répression sévère de mouvements ouvriers.

A partir de 1880, sévit une crise agricole, qui va durer quelque quinze années. Elle a pour effet tout d'abord un malaise persistant qui atteint le taux des fermages, la valeur de la propriété foncière et l'abandon progressif de la culture des céréales soumises à la concurrence américaine. Mais elle est en même temps la cause originaire d'un changement capital des méthodes de l'économie rurale : orientée davantage vers les cultures intensives et industrielles, notre agriculture va faire, à partir de 1890-1895, des progrès considérables qui ne sont pas arrêtés aujourd'hui. On notera que le « Boerenbond », dont l'action a été si profonde dans la classe agricole, date de 1891.

1886 est une date importante de l'histoire sociale en Belgique. La crise agricole s'était étendue, comme une « longue anémie » (E. de Laveleye) à l'industrie et à la finance. Eudore Pirmez, dans une brochure restée célèbre, l'avait caractérisée « une crise d'abondance », et il avait écrit : « du côté du travail, aucune plainte ». Et voici qu'en mars 1886, des grèves d'une violence inouïe se propagent dans le Hainaut et le pays de Liège : incendies d'usines,

de châteaux, troubles dans les rues. Il faut la sanglante intervention de l'armée pour les arrêter.

C'est le mérite d'Auguste Bernaert d'avoir compris que l'événement n'était pas un épisode et que le moment était venu de réformes sociales correspondant au progrès économique. De la grande Commission du Travail de 1886 sont sortis une série de projets de loi qui ont été l'origine de notre législation protectrice de l'ouvrier. D'abord timide, hésitante, combattue par des intérêts puissants, elle marche lentement. L'arrivée au Parlement d'une forte équipe de représentants du Parti Ouvrier dès la révision de la Constitution, en 1893, a eu pour effet d'en accélérer la cadence, d'en surveiller les résultats et de poser définitivement devant l'opinion publique la nécessité de la paix sociale. Jusqu'en 1914, toutefois, le ministère conservateur catholique ne se résoudra que difficilement à des réformes profondes.

Les premières années du vingtième siècle sont des années de progrès économique à peu près constant. Les diverses industries, le commerce extérieur, les transports n'enregistrent guère que des augmentations du volume de leur activité, et de leurs profits.

Du côté ouvrier, nous voyons grandir et prospérer cet ensemble de réalisations pratiques qui va marquer d'un trait unique le caractère de notre prolétariat organisé : les syndicats commencent à se fédérer (1902-1906), à se centraliser (1911), les coopératives s'étendent sur tout le pays industriel et fournissent au personnel politique des hommes rompus à la pratique des affaires. Les mutualités syndicales se multiplient. Les fonds de chômage intercommunaux se créent et s'appuient sur des caisses syndicales de chômage. Effort d'organisation incomparable dont toute la valeur et l'efficacité ne se reconnaîtront qu'après la guerre.

La guerre ! C'est la grande catastrophe sociale dans l'histoire du siècle. Elle arrête la vie économique, ferme

les sources de richesse provenant des échanges avec l'étranger, paralyse et met en léthargie toute l'activité. Durant l'occupation allemande, seule, l'agriculture s'enrichit. Toutes les autres classes sociales, et en premier lieu la classe ouvrière, souffrent profondément. La Belgique est nourrie à la becquée par l'étranger. Mais en même temps, sous l'égide du Comité National de Secours et d'Alimentation, un rapprochement des classes s'établit, par la collaboration aux œuvres de secours, comme il s'opérait sur le front pour la défense de la Patrie. Il en subsista quelque chose dans l'union des partis qui, à deux reprises après la guerre, permit la constitution de ministères de concentration pour faire face à des périls nationaux.

Dans le désarroi qui suit l'armistice, on peut distinguer, au point de vue social, quelques faits d'importance.

C'est, d'abord, la hausse des salaires et l'amélioration rapide du bien-être des classes laborieuses. La restauration matérielle et morale du pays se fait en premier lieu au bénéfice de la classe ouvrière. Le mouvement syndical a pris, dès 1919, une force inattendue dépassant tout ce qu'il avait été précédemment. La crise de 1920-1921 le trouve capable de résister au chômage grâce à l'appui que le Fonds National de Crise, institué par le ministre Wauters, apporte aux caisses syndicales de chômage. La loi du 14 juin 1921, instituant la journée de huit heures, est une loi de justice et de dignité humaine en même temps que d'hygiène industrielle.

D'ailleurs, c'est aussi un fait remarquable de cette époque que la législation sociale n'est pas arrêtée, et a même rattrapé le temps perdu. La collaboration de la Belgique à la législation internationale du travail de l'Organisation de Genève l'a mise au premier rang des puissances industrielles.

La loi du 24 mai 1921 abroge l'art. 310 du Code Pénal qui formait un obstacle ancien au développement des syndicats.

On entre résolument dans la réforme des assurances sociales, d'abord en instituant (31 août 1920) la pension de vieillesse gratuite, qui remplace les allocations de vieillesse basées sur la liberté subsidiée. Ensuite, la loi sur la réparation des accidents du travail est successivement améliorée et révisée. Le régime de l'assurance maladie ne fait encore l'objet que d'un projet ; mais il faut signaler l'augmentation considérable des effectifs de la mutualité, socialiste, chrétienne, libérale, neutre, et les subsides énormes alloués par le Gouvernement (environ 50 millions en 1930). La loi du 24 juillet 1927 sur les maladies professionnelles comble encore une lacune.

La loi du 14 avril 1928 sur les allocations familiales est une des pièces de la politique du Gouvernement en faveur des familles nombreuses ; mais c'est aussi une mesure apportant une amélioration substantielle à l'ouvrier et qui est due à une intelligente initiative patronale.

Dans le domaine des remèdes aux conflits du travail, il faut signaler la création et le développement des commissions paritaires d'industrie, aujourd'hui au nombre de 19, qui ont appris aux délégués des organisations syndicales patronales et ouvrières à mieux se connaître et à conclure des conventions collectives. Il y a, ensuite, le régime original et si intéressant de l'arrêté royal du 5 mai 1926 qui lie la conciliation en matière de grève et de lock-out aux allocations de chômage, et qui est destiné à faire, en vue de la paix, l'éducation des patrons et des ouvriers.

Toute cette réforme législative concourt à rendre la vie plus ample, plus assurée, plus facile à une large portion de la population.

On sait que les difficultés financières et monétaires qui ont suivi la guerre ont bouleversé les fortunes et modifié bien des relations entre les classes sociales.

De la période de la dépréciation du franc, les ouvriers

et les paysans ont moins souffert que les rentiers et les fonctionnaires. Les salaires ont généralement suivi l'index, c'est-à-dire se sont ajustés — plus ou moins tôt — au niveau des prix, et l'ont parfois dépassé. Les traitements des appointés fixes n'ont subi que tardivement des « péréquations » qui se caractérisaient surtout par le relèvement des petits traitements.

D'autre part, une fièvre de spéculation favorisée par les fluctuations de la monnaie et des valeurs a gagné des couches sociales qui s'en tenaient éloignées jadis, et il en est résulté de déboires, des pertes sensibles pour beaucoup de revenus modestes.

La stabilisation monétaire a mis fin en partie à ces pratiques. Elle n'a pas été accompagnée par la crise que tout le monde avait prédite et elle s'est opérée en somme aussi favorablement que possible. C'est dans les années qui suivirent, de 1926 à 1928, que la prospérité a atteint son maximum.

L'année du Centenaire trouve la Belgique face à la crise économique la plus grave et la plus générale que l'on ait observée depuis longtemps. Le chômage est encore réduit et loin d'atteindre les proportions d'autres pays, mais il augmente d'une façon continue. Le commerce extérieur montre une défaillance inquiétante. Le trafic ferroviaire et maritime se ralentit. Mais on a tout lieu d'avoir confiance dans les institutions et les hommes qui ont fait preuve de tant de puissance de résistance aux malheurs de la guerre et de force d'action dans la restauration nationale.

Ernest MAHAIM.